

N° 148 • décembre 2001

## Les allocataires des minima sociaux en 2000

*Fin 2000, en France métropolitaine, environ 3 millions de personnes disposant de faibles revenus recevaient une prestation de solidarité destinée à leur assurer un minimum de ressources. Après avoir connu une progression ralentie en 1998 et en 1999, le nombre d'allocataires de minima sociaux a diminué de 3 %. Pour la première fois depuis la création de l'allocation, le nombre de bénéficiaires du RMI a diminué en métropole (-5,2 %). Cette évolution plus favorable reflète l'amélioration de la conjoncture économique et, plus particulièrement, la baisse du chômage non indemnisé. Sur les six premiers mois de l'année 2001, la diminution du nombre d'allocataires se poursuit à un rythme un peu ralenti. Les allocataires du RMI se répartissent de manière très inégale sur l'ensemble du territoire métropolitain. Deux grandes régions, le Nord de la France et le pourtour méditerranéen ont une proportion de leur population couverte par l'allocation supérieure à la moyenne nationale (3,2 %). La carte des allocataires reste, comme celle de l'API, très proche de celle du taux de chômage, mais les évolutions récentes semblent moins bien refléter, à court terme, les variations départementales du nombre de chômeurs.*

**Dominique DEMAILLY**  
avec la collaboration  
d'**Élisabeth ALGAVA** et **Christel GILLES**  
Ministère de l'Emploi et de la solidarité  
DREES

**A**u 31 décembre 2000, on dénombre un peu plus de 3 millions d'allocataires de minima sociaux en France métropolitaine<sup>1</sup>, soit une baisse d'environ 3 % par rapport au 31 décembre 1999. Le Revenu minimum d'insertion (RMI) est le premier des minima avec 31,3 % des allocataires. Le RMI est devenu prépondérant parmi les minima sociaux depuis le milieu des années 90 en raison de l'évolution de la situation du marché du travail et des conditions d'indemnisation du chômage, d'une part, et de l'amélioration des conditions de départ à la retraite qui ont fait chuter le nombre d'allocataires du minimum vieillesse d'autre part. Ainsi, l'allocation supplémentaire de vieillesse, prééminente jusqu'au milieu des années 90, ne représente désormais qu'un peu plus de 22 % des allocataires, tout comme l'allocation aux adultes handicapés. L'ASS en concerne 13,8 %. Les autres minima sociaux ne représentent que moins de 10 % des bénéficiaires dont 5 % au titre de l'API (graphique 1).

1. Il n'a pas été tenu compte de certains cumuls possibles de minima sociaux très peu nombreux. Pour une description des huit minima sociaux, voir DEMAILLY, « Les allocataires des minima sociaux en 1998 et 1999 », Études et Résultats, n° 67, juin 2000, DREES.



La population couverte par les minima sociaux, c'est-à-dire l'ensemble des allocataires et des personnes à leur charge (conjoint ou enfants à charge), atteint 5,5 millions de personnes environ en métropole<sup>2</sup>. Dans

les DOM, les minima sociaux couvrent environ 500 000 personnes à travers 271 000 allocataires. Ainsi, la population couverte peut être évaluée à 6 millions environ pour la France entière (tableau 1).

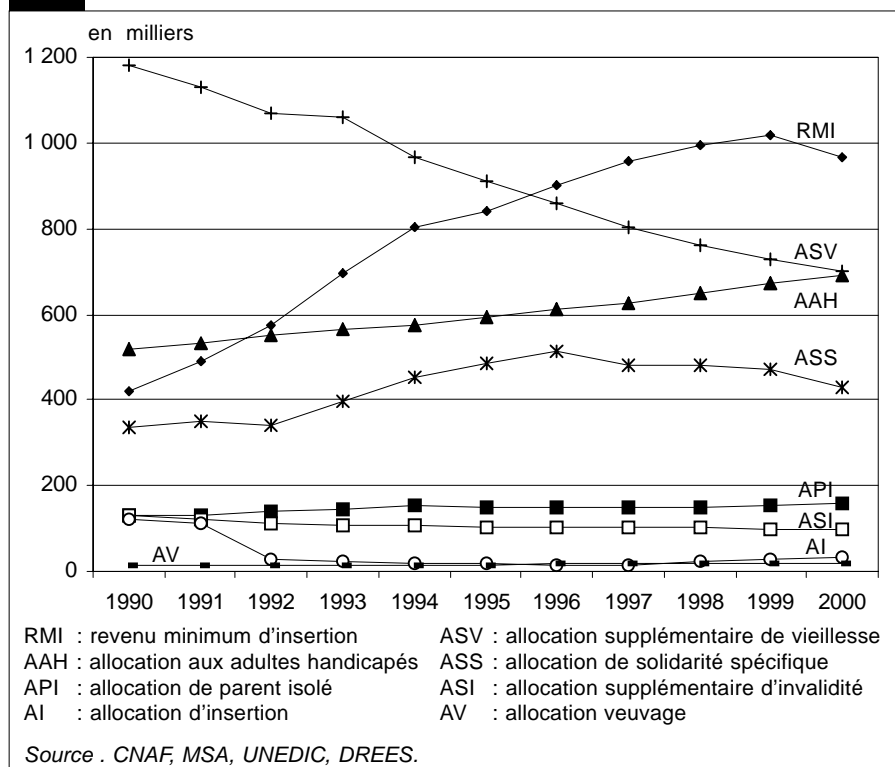
### Le nombre d'allocataires du RMI diminue en métropole

Pour la première fois depuis la création du dispositif, le nombre d'allocataires du RMI a diminué, parallèlement à l'amélioration de la conjoncture économique et à la baisse du chômage non indemnisé. Fin 2000, il était attribué à un peu plus de 965 000 personnes en France métropolitaine et à 131 700 dans les départements d'outre-mer. En métropole, le nombre d'allocataires a diminué de 5,2 % par rapport à 1999 [1]. En revanche, dans les départements d'outre-mer, la progression, bien que ralentie, s'est poursuivie (+3,5 % contre +5,5 % en 1999). La baisse du nombre d'allocataires en métropole constitue un infléchissement notable par rapport à la croissance, même ralentie, du RMI lors de ces quatre dernières années : +2,5 % en 1999, après +3,8 % en 1998, +5,8 % en 1997 et +7,5 % en 1996. Au cours des six premiers mois de l'année 2001, le nombre d'allocataires continue de diminuer mais à un rythme plus lent : 1,2 % en métropole, soit 2,4 % en rythme annualisé.

Dans les DOM, il augmente à nouveau fortement (+5,3 %). Cette progression est en grande partie due à l'alignement progressif des montants de RMI sur ceux de métropole. En effet, en application de la loi d'orientation relative à l'outre-mer, le montant du RMI est porté à 87 % du montant en vigueur en métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2001 contre 80 % auparavant. Ceci contribue à expliquer la progression du nombre d'allocataires

2. Le nombre total de personnes couvertes n'est pas systématiquement connu. Dans ces estimations, les personnes prises en compte sont limitées aux allocataires, à leur conjoint et enfants à charge (au sens des prestations).

**G.01** allocataires de minima sociaux au 31 décembre



**T.01** allocataires et populations couvertes par les minima sociaux au 31 décembre 2000

	Effectifs		Répartition (en %)	
	Alloca-taires	Population totale couverte*	Alloca-taires	Population totale couverte*
Allocation d'insertion (AI)	32 100	48 000	1,0	0,9
Allocation veuvage	19 000	28 500	0,6	0,5
Allocation supplémentaire d'invalidité	99 000	148 500	3,2	2,7
Allocation de parent isolé (API)	156 800	426 400	5,1	7,6
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	429 700	1 032 800	13,9	18,5
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	689 000	1 075 000	22,3	19,3
Allocation supplémentaire vieillesse (FSV)	700 000	929 500	22,6	16,7
Revenu minimum d'insertion (RMI)	965 200	1 891 800	31,2	33,9
<b>Ensemble des minima sociaux en métropole</b>	<b>3 090 800</b>	<b>5 580 500</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>DOM</b>	<b>270 800</b>	<b>498 000</b>		
<b>France entière</b>	<b>3 361 600</b>	<b>6 078 500</b>		

\* Estimation (allocataires, conjoints et enfants à charge).  
Champ : France entière.  
Sources : CNAF, MSA, UNEDIC (FNA), CNAMTS, ministère de l'Emploi et de la solidarité - DREES.

puisque par un effet mécanique, le RMI étant une allocation différentielle, le relèvement de son montant fait entrer de nouveaux bénéficiaires dans le dispositif.

L'évolution plus favorable en métropole reflète en partie l'amélioration de la conjoncture économique. L'évolution du RMI est en effet largement conditionnée par le nombre de chômeurs non bénéficiaires des régimes d'assurance chômage et solidarité pour qui cette prestation offre une couverture minimum. Selon une modélisation des relations entre RMI et marché de l'emploi, on peut estimer qu'une baisse de 100 000 du nombre de chômeurs conduit, à taux de couverture constant des régimes d'indemnisation du chômage, à une diminution d'environ 20 000 du nombre d'allocataires [2]. Or, le nombre de chômeurs a reculé de plus de 500 000 au cours de l'année 2000 et, de ce fait, le taux de chômage au sens du BIT se réduit fortement passant de 10,4 % fin 1999 à 9,0 % fin 2000.

Quant au chômage non indemnisé, sa diminution, qui avait débuté au second semestre 1999, s'est poursuivie en 2000 (-14 %). En décembre 2000, 44,5 % des chômeurs n'étaient pas indemnisés. Cette proportion a diminué de 2 points en un an après avoir crû de près de 10 points entre 1993 et 1999 suite au durcissement des conditions d'ouverture des droits aux allocations. La diminution du nombre de chômeurs non indemnisés a aussi contribué à la baisse du nombre d'allocataires du RMI. D'après le modèle estimé par la DREES, la diminution du chômage avait ainsi contribué à réduire leur nombre de 66 000 au cours de l'année 2000, et la hausse du taux de couverture, d'environ 8 000. Cette baisse est, pour partie, contrebalancée par l'augmentation tendancielle liée à la croissance de la population active (encadré 1).

Les jeunes de moins de 30 ans et les allocataires au RMI depuis moins d'un an sont les principaux bénéfi-

ciaires de cette diminution liée au contexte favorable de l'activité économique. Le nombre d'allocataires du RMI âgés de moins de 30 ans a ainsi diminué de 15 % en 2000 (tableau 2). Les moins de 30 ans restent néanmoins encore nombreux au RMI et représentent près du quart des allocataires en raison de la moins bonne couverture de cette population par le système d'indemnisation du chômage et ce, malgré le fait que les moins de 25 ans, sauf en charge d'enfant, n'ont pas accès au dispositif. Le nombre de bénéficiaires âgés de plus de 65 ans a diminué de 25 % en raison notamment de la suppression de la condition de nationalité pour l'obtention du minimum vieillesse.

Le nombre d'allocataires présents depuis moins d'un an a également chuté (-15,6 %) sous l'effet conjugué de la baisse des entrées et de la probabilité accrue de sortie des allocataires qui présentent une plus faible ancienneté au RMI [3]. La baisse est particulièrement forte pour les allocataires de moins de 30 ans présents depuis moins d'un an, -21,5 %, pour lesquels les effets d'âge et de faible ancienneté se cumulent.

### *Le nombre d'allocataires de l'ASS diminue également*

L'Allocation spécifique de solidarité est la principale allocation chômage du régime de solidarité. Sous conditions de ressources et d'activité antérieure, cette allocation est destinée aux chômeurs ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage. Au 31 décembre 2000, en métropole, près de 430 000 personnes percevaient l'ASS. Le changement de réglementation intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 1997 en a durci les conditions d'accès et le nombre des nouvelles entrées a été réduit d'un tiers en 1997. Après avoir légèrement augmenté en 1998, le nombre d'allocataires diminue à nouveau, en 1999, de 2,5 % et, en 2000, de 8,6 %. Sur les six premiers mois de l'année 2001, la baisse se poursuit puisque le nombre d'allocataires s'établit à 405 000 fin juin 2001.

Au 31 décembre 2000, l'Allocation d'insertion (AI) est versée à plus de 30 000 personnes en métropole (33 000 au 30 juin 2001). La suppression du bénéfice de l'AI en 1992 pour les jeunes de 16 à 25 ans et les mères

**T** 02 les bénéficiaires du RMI selon l'âge au 31 décembre 2000

	Métropole		DOM	
	Effectif	Évolution 2000/1999 (en %)	Effectif	Évolution 2000/1999 (en %)
Moins de 30 ans	221 072	-14,9	31 170	-1,5
30 à 34 ans	163 575	-6,5	24 209	-0,6
35 à 39 ans	135 478	-2,4	20 948	6,8
40 à 44 ans	120 709	-2,1	16 582	8,6
45 à 49 ans	113 072	-2,0	13 713	7,0
50 à 54 ans	99 244	5,7	10 938	9,1
55 à 59 ans	56 093	4,3	8 584	3,8
60 à 64 ans	23 507	3,3	4 549	6,0
65 ans et plus	7 777	-25,6	970	10,5
Âge inconnu	60		8	
<b>Ensemble</b>	<b>940 587</b>	<b>-5,3</b>	<b>131 671</b>	<b>3,5</b>

Champ : France entière.  
Source : CNAF.

## Les contributions à l'évolution du nombre de bénéficiaires du RMI en métropole (hors MSA) en 2000 et au premier semestre 2001

### Le modèle DREES

Le modèle DREES [2] s'appuie sur les interactions existantes entre croissance économique et évolution de l'emploi, du chômage total et du chômage non indemnisé. Toutefois, afin de mesurer l'incidence de la croissance sur le nombre d'allocataires du RMI, le modèle repose, en sus, sur une hypothèse de « comportement des allocataires » [12]. Celle-ci traduit l'existence d'une transition entre l'état d'actif au chômage non indemnisé et celui d'allocataire du RMI, accentuée au cours des années 90 par le développement de l'emploi à temps partiel et le durcissement des conditions d'accès à l'indemnisation du chômage [13]. En 2001, près d'un chômeur sur deux n'est pas indemnisé par le régime d'assurance et de solidarité.

L'équation obtenue est issue d'équilibres comptables entre le nombre d'allocataires du RMI, l'emploi total et le chômage non indemnisé, retraçant principalement les relations présentées mais aussi un certain nombre d'hypothèses concernant :

- la définition d'une population de référence de laquelle sont issues les bénéficiaires du RMI ;
- une croissance quasi régulière de cette population car dépendante marginalement d'effets de seuils générés par l'évolution du barème du RMI.

Il en résulte un modèle de type macro-économique dans lequel les variations du nombre de bénéficiaires en métropole s'expliquent par celles de l'emploi, du taux de couverture d'indemnisation du chômage du régime d'assurance et du régime de solidarité, du pouvoir d'achat du barème et enfin de la population active.

### L'analyse des contributions à l'évolution du nombre de bénéficiaires du RMI

En 2000, le nombre de bénéficiaires<sup>1</sup> du RMI en métropole diminue de 52 600 soit une baisse de 5,3 % en glissement annuel (tableau) et de 1,4 % en moyenne annuelle. Cette diminution, la première depuis l'instauration du dispositif en 1988, s'explique principalement par la croissance économique et ses effets sur le marché du travail : selon le modèle DREES, les effets cumulés des créations d'emplois et du chômage (figure) auraient contribué à diminuer de 65 600 le nombre d'allocataires contre 30 600 en 1999. La hausse de plus d'un point du taux de couverture d'indemnisation du chômage aurait en second lieu contribué à diminuer le nombre d'allocataires

de 7 700. L'évolution du barème du RMI, qui contrairement à 1999 n'a pas fait l'objet de revalorisation exceptionnelle en 2000, a de ce fait eu une incidence presque nulle sur le stock de bénéficiaires contre un effet restrictif de 13 000 en 1999. A contrario, l'augmentation tendancielle, que l'on peut interpréter comme liée à la croissance de la population active, aurait conduit à accroître de 9 800 par trimestre le nombre d'allocataires, soit une contribution annuelle positive de 39 200.

En 2001, deux facteurs en particulier devraient influencer l'évolution du nombre d'allocataires, dont les effets, compte tenu des délais d'ajustement, pourraient être plus perceptibles en fin d'année : l'infléchissement de l'activité économique et l'adoption d'une nouvelle convention UNEDIC (PARE). Au cours des six premiers mois de l'année 2001, le nombre d'allocataires a diminué de 16 200 contre respectivement 19 700 et 32 900 au premier et second semestre 2000. Depuis fin décembre 2000, le nombre d'allocataires en métropole a baissé de 1,7 % contre -2 % sur la même période en 2000. Cette diminution est imputable en majorité aux effets cumulés de l'emploi et du chômage (figure) qui auraient contribué à réduire de 31 500 le nombre d'allocataires contre 32 000 au premier semestre de l'année 2000. La hausse du taux de couverture serait à l'origine d'une contraction des effectifs estimée à 5 900. Enfin, l'augmentation tendancielle contribue, à hauteur de 19 600, à accroître le nombre d'allocataires du RMI.

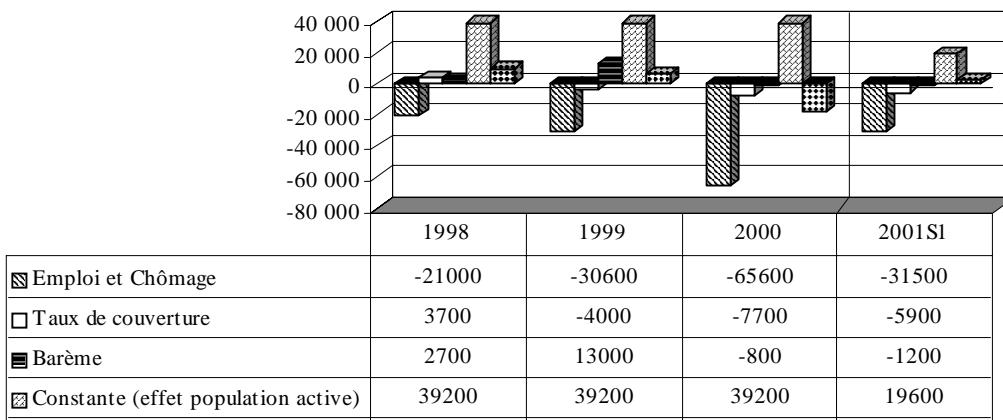
### Évolution, réalisée et prévue, du nombre d'allocataires du RMI en métropole (hors MSA) en 2000 et au premier semestre 2001

	Effectifs au 30 juin 2001	2000 T4 (en glissement annuel)	2001 T1 (en glissement trimestriel)	2001 T2 (en glissement trimestriel)	2001 S1 (en glissement semestriel)
Réalisé	925 829	-5,3 %	-1,5 %	-0,2 %	-1,7 %
Prévu*	922 863	-4,3 %	-1,3 %	-0,8 %	-2,0 %

\* Les variables exogènes sont celles observées sur la période.

Source : CNAF, calculs DREES.

### Contributions annuelles à l'évolution du nombre de bénéficiaires du RMI en métropole (hors MSA) en 1998, 1999 et 2000 et contributions semestrielles à l'évolution du premier semestre 2001



Sources : DARES, UNEDIC, CNAF, calculs DREES.

1. Source : CNAF, données cvs.

isolées demandeurs d'emploi s'était traduite par une baisse importante du nombre d'allocataires en 1992 et 1993. Ils ont continué à baisser jusqu'en 1996 avant de progresser à nouveau à partir de 1997. La reprise a, à cet égard, été très forte en 1998 (+33,6 %), en 1999 (+24,5 %) et en 2000 (+20,1 %) sous l'effet conjugué d'une hausse des demandes d'asile et d'un assouplissement des conditions de ressources.

### **Poursuite de la hausse du nombre d'allocataires de l'AAH et, dans une moindre mesure, de l'API**

L'attribution de l'allocation pour adulte handicapé dépend de critères médicaux mais aussi, pour les personnes dont le taux d'incapacité est compris entre 50 % et 80 %, de la reconnaissance de leur impossibilité à se procurer un emploi du fait de leur handicap [4]. En France métropolitaine, 689 000 personnes sont allocataires de l'AAH au 31 décembre 2000. Leur nombre a progressé de 2,6 % par rapport à 1999, soit une augmentation un peu moins marquée que celle de l'année antérieure (+3,8 %). L'AAH continue de croître à son rythme de longue période relativement rapidement : +36 % en 10 ans. Sur les six premiers mois de l'année 2001, la hausse se poursuit atteignant 2,5 % (soit 5 % en rythme annuel).

Le nombre d'allocations aux parents isolés (API) atteint 156 700 en métropole au 31 décembre 2000 soit une progression d'environ 1 % en 2000 contre plus de 3 % en 1999. L'évolution récente est marquée par une divergence des évolutions des bénéficiaires de l'API et du RMI. L'effet de l'amélioration de la situation du marché du travail est, comme on l'a vu, très net sur l'évolution du nombre d'allocataires du RMI. Dans le cas de l'API, cet effet est en grande partie contrebalancé par la hausse du

nombre de familles monoparentales avec un enfant de moins de 3 ans (encadré 2) [5]. En outre, depuis janvier 1999, les allocataires de l'API, peuvent cumuler leur allocation avec des revenus tirés d'une activité professionnelle. L'introduction de ce mécanisme d'intéressement a aussi pu jouer un rôle sur l'augmentation du nombre d'allocataires. Au premier semestre 2001, la hausse du nombre d'allocataires connaît une reprise assez vive (+ 2,4 %, soit 4,8 % en rythme annuel).

Enfin, le nombre d'allocations supplémentaires de vieillesse a diminué régulièrement sur la période, passant de 1 183 000 en 1990 à 700 000 environ en 2000, en Métropole. Cette baisse, régulière, reflète la réduction du nombre de personnes ayant trop peu cotisé ou pendant des périodes trop courtes pour bénéficier de pensions de retraite d'un montant supérieur à celui du minimum vieillesse. Les personnes invalides retraitées de moins de 60 ans, bénéficiant de l'Allocation supplémentaire invalidité sont nettement moins nombreuses (moins de 100 000 au 31 décembre 2000) et leur effectif diminue aussi régulièrement depuis le milieu des années 80.

### **Progression de l'intéressement**

Afin d'encourager la reprise d'activité des chômeurs, la législation permet de cumuler, pendant une période limitée, un revenu d'activité et la perception de certains minima sociaux. Cette possibilité de cumul est appelée « dispositif d'intéressement » et elle a été étendue fin 1998, aux bénéficiaires de l'API et de l'allocation veuvage.

En métropole, l'intéressement à la reprise d'activité a permis à un peu plus de 127 000 allocataires (13,5 %) de cumuler le RMI avec un revenu d'activité. Dans les deux tiers des cas, il s'agit d'une activité salariée et, dans moins d'un tiers, d'un contrat Emploi Solidarité. La composition des ménages allocataires du RMI qui bénéficient de l'intéressement est toutefois assez différente de celle des ménages allocataires qui n'en bénéficient pas. En particulier, les personnes isolées ont un taux d'intéressement plus faible que la moyenne. À l'inverse, les couples avec personnes à charge ont un taux d'intéressement élevé : 20 % pour les couples avec un ou deux enfants par exemple (tableau 3).

**T 03** bénéficiaires du RMI et taux d'intéressement selon le type de famille au 31 décembre 2000

Type de famille	Effectifs	Répartition (en %)	Taux d'intéressement (en %)
Couple sans enfant	6 746	5,3	16,8
Couple avec un enfant	8 981	7,1	19,9
Couple avec deux enfants	8 561	6,7	20,0
Couple avec trois enfants ou plus	9 883	7,8	17,2
Femme isolée sans enfant	26 108	20,5	13,2
Femme isolée avec un enfant	19 219	15,1	17,6
Femme isolée avec deux enfants ou plus	10 191	8,0	11,0
Homme isolé sans enfant	36 320	28,5	10,5
Homme isolé avec un enfant	1 337	1,0	12,7
<b>Ensemble</b>	<b>127 346</b>	<b>100,0</b>	<b>13,5</b>

Champ : métropole.  
Source : CNAF hors MSA.

## Expliquer la variation du nombre d'allocataires de l'allocation de parent isolé

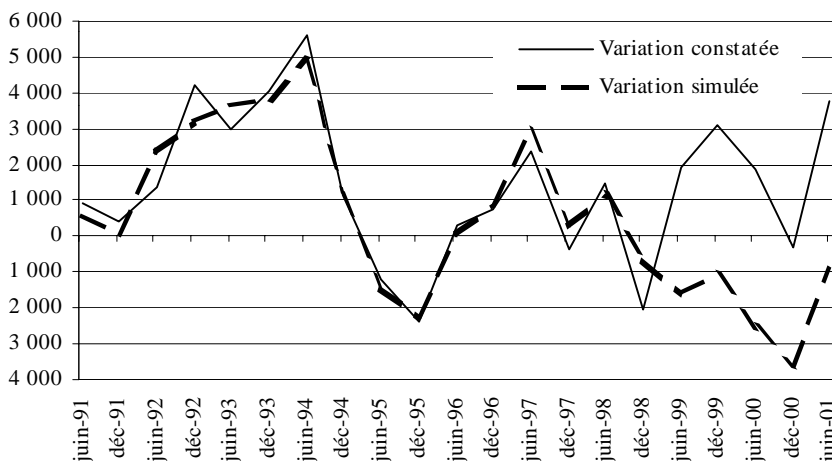
Entre 1991 et 2001, le nombre de bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API) est passé de 126 000 à 159 000, soit une hausse de 26 %. Il est resté presque stable sur l'année 2000 mais il augmente à nouveau au premier semestre 2001, avec 3 700 bénéficiaires de plus qu'en décembre 2000, soit une hausse de 2,4 % en six mois.

Pour rendre compte de l'évolution du nombre d'allocataires API, on a eu recours à une modélisation économétrique. Le modèle explique la **variation semestrielle du nombre de bénéficiaires de l'API** par :

- la variation semestrielle, décalée d'un semestre, de l'emploi salarié,
- la variation semestrielle, décalée également d'un semestre, du nombre de familles monoparentales ayant un enfant de moins de 3 ans,
- la variation semestrielle du barème moyen de l'API pour un bénéficiaire avec un enfant, en francs constants.

Le modèle appliqué sur la période 1992-1999 est très bien ajusté mais, à partir de juin 1999, la variation estimée est systématiquement inférieure d'environ 4 000 personnes à la variation constatée. Cela correspond donc, pour ces cinq semestres, à une sous-estimation d'environ 20 000 bénéficiaires. L'hypothèse d'un effet lié à l'introduction du mécanisme d'intéressement qui aurait pu jouer un rôle sur l'augmentation du nombre d'allocataires n'est pas validée par le modèle car cet effet aurait dû se réduire progressivement au bout d'un an ou un an et demi (la durée maximale de perception de l'intéressement est d'un an) et concerner autour de 10 % des bénéficiaires (soit 15 000).

Variation du nombre de bénéficiaires de l'API



Malgré le décalage entre les valeurs observées et les valeurs estimées, les deux courbes gardent des profils d'évolution similaires. On présente donc ici les contributions selon le modèle initial prolongé jusqu'en 2001.

• La contribution de l'**emploi** est toujours négative car cette variable intervient avec un décalage de six mois et la période de juin à décembre 2000 a vu une hausse importante de l'emploi (+ 244 000). Entre décembre 2000 et juin 2001, cela représente une baisse d'environ 5 600 bénéficiaires.

• La contribution de la variable « **nombre de familles monoparentales avec un enfant de moins de 3 ans** » est toujours positive. En effet, celles-ci sont en augmentation depuis 1995 et cette croissance est confirmée dans l'enquête Emploi de mars 2001 avec une progression de 10 % depuis l'enquête 2000, ce qui n'est pas le cas des autres types de familles avec enfants (couples avec enfants de moins de 3 ans et familles monoparentales sans enfants de moins de 3 ans). Entre décembre 2000 et juin 2001, cela représente une hausse d'environ 2 000 bénéficiaires.

• La variable **barème** a une contribution positive : la hausse du barème en francs constants est d'environ 40 francs : la revalorisation de janvier 2000 a été supérieure à l'inflation sur cette période. Cela augmente le pouvoir d'achat du revenu minimum garanti par l'API et donc le nombre de personnes ayant des ressources inférieures à ce seuil. Entre décembre 2000 et juin 2001, cela représente une hausse d'environ 1 400 bénéficiaires.

• L'**inexpliqué**, écart entre la variation estimée et celle observée, reste important. Entre décembre 2000 et juin 2001, cela représente environ 4 600 bénéficiaires (compte tenu de la contribution de la constante égale à 1 300). Et, comme on l'a déjà précisé, il est de plus en plus délicat d'imputer cet écart au seul effet de la mise en place de l'intéressement.

Au 31 décembre 2000, 5 % (7 900 allocataires) des allocataires de l'API bénéficient d'une mesure d'intéressement (mesure mise en place depuis janvier 1999), au titre d'une reprise d'activité, salariée dans 85 % des cas. Les bénéficiaires de l'API en intéressement ont souvent un seul enfant à charge. Les allocataires avec un seul enfant à charge, comptent pour près des deux tiers des bénéficiaires de l'intéressement mais représentent seulement moins de la moitié de l'ensemble des allocataires de l'API.

En mars 2000, 93 000 personnes relevant du régime de l'allocation de solidarité spécifique exerçaient une activité professionnelle rémunérée et entraient donc dans le cadre du dispositif d'intéressement, soit un peu moins de 20 % des allocataires de l'ASS. Ces personnes ont des caractéristiques assez différentes de l'ensemble des bénéficiaires. En particulier, elles sont plus jeunes, sont plus souvent des femmes, et ont une ancienneté dans l'allocation plus courte que l'ensemble des allocataires en ASS [6].

## La carte de France des allocataires

Les principaux minima sociaux qui concernent la population en âge de travailler sont le RMI, l'ASS, l'AAH et l'API. Fin 2000, 6 % de la population âgée de 15 à 64 ans en France métropolitaine reçoit l'une de ces allocations et la répartition de leurs bénéficiaires sur le territoire n'est pas homogène (carte 1). 10 % de la population des Pyrénées-Orientales est allocataire contre 2,6 % de celle des Yvelines. Le bassin méditerranéen et le Nord de la France ont en commun une forte proportion (c'est-à-dire supérieure à la moyenne nationale) de bénéficiaires. Mais c'est aussi le cas dans d'autres parties du territoire : la banlieue nord de Paris et certains départements du

Centre de la France. À l'opposé, l'Alsace, Rhône-Alpes, l'Ouest de la France et la majeure partie de l'Île-de-France présentent de plus faibles proportions d'allocataires.

Parmi ces minima sociaux, le RMI occupe une place prépondérante puisqu'il représente plus de 43 % des allocataires et sa géographie détermine largement leur répartition d'ensemble sur le territoire (voir infra). Toutefois, les proportions d'allocataires des autres minima varient aussi très fortement d'un département à un autre (encadré 3).

### ***Le RMI : des disparités départementales très marquées***

Fin 2000, le RMI était attribué à un peu plus de 965 000 allocataires en France métropolitaine. En valeur absolue, les départements qui dénombrent le plus d'allocataires sont des départements urbains : les Bouches-du-Rhône (68 000), le Nord (62 500), Paris, la Seine-Saint-Denis, le Pas-de-Calais, l'Hérault et la Haute-Garonne.

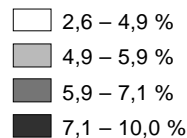
Si l'on ajoute aux allocataires, leurs conjoints et enfants à charge, près de 1 900 000 personnes sont couvertes par cette allocation soit 3,2 % de la population. Même lorsque l'on considère les taux de couverture rapportés à la population, d'importantes disparités existent entre les départements (carte 2). 7 points séparent les départements présentant le plus fort et le plus faible taux de personnes couvertes. Les taux de couverture les plus élevés concernent principalement deux zones qui s'opposent à la fois géographiquement et par leurs caractéristiques socio-économiques : un croissant sud-est (Haute-Garonne, Ariège, Pyrénées-Orientales, Aude, Gard, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse), région où la population est relativement plus âgée mais où une forte mobilité géographique contribue à alimenter le chômage et les emplois

de courtes durées, et un croissant au nord de la France, ancienne région industrielle à population relativement jeune (Seine-Maritime, Somme, Pas-

de-Calais, Nord, Ardennes). Les départements où la proportion de bénéficiaires est la plus faible se situent plutôt à l'ouest de la France, au sud

**C.01** proportion d'allocataires du RMI, de l'AAH, de l'API et de l'ASS parmi la population âgée de 15 à 64 ans\*

France entière : 5,9 %



\* Population au 1<sup>er</sup> janvier 1999.  
Sources : CNAF, UNEDIC, DREES, INSEE.

**C.02** personnes couvertes par le RMI au 31 décembre 2000 pour 100 habitants\*

France entière : 3,2 %



\* Population au 1<sup>er</sup> janvier 1999.  
Sources : CNAF, UNEDIC, DREES, INSEE.

La carte départementale de la pauvreté « administrative »

La répartition géographique des allocataires de minima sociaux dessine une carte de la pauvreté « administrative ». S'ils ne constituent pas la totalité des personnes pauvres, les allocataires de minima sociaux ont cependant les revenus par unité de consommation parmi les plus bas et dépendent en grande partie, pour leur subsistance, de la solidarité nationale. Les montants garantis sociaux se situent au niveau du seuil de pauvreté (3 650 F par mois en 2000 par unité de consommation) pour l'AAH ou le minimum vieillesse, et nettement en dessous pour l'API et surtout le RMI.

L'API : une géographie proche de celle du chômage et du RMI

La répartition géographique des allocataires de l'API n'est pas homogène sur le territoire. Les proportions d'allocataires les plus importantes se situent dans le nord de la France et sur le pourtour méditerranéen. Au niveau national, on compte 4 allocataires pour 1 000 habitants âgés de 15 à 64 ans et cette proportion est doublée dans les départements des Pyrénées-orientales et du Pas-de-Calais. Dans ces départements, le taux de chômage et la proportion de familles monoparentales sont aussi supérieurs à la moyenne nationale. Des travaux ont montré que globalement il n'y a pas de recouvrement entre la carte des allocataires et celle des familles monoparentales et que la géographie de l'API se rapproche davantage de celle du chômage (carte a) [5].

Les évolutions du nombre d'allocataires de l'API ont aussi été très contrastées d'un département à un autre. Si, entre 1995 et 2000, le nombre d'allocataires a augmenté de 1 % en moyenne par an en France métropolitaine, la hausse a été plus importante en Île-de-France (+2,4 % en moyenne par an), en Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte-d'azur et Languedoc-Roussillon (+2,6 %). À l'inverse, la croissance a été très faible ou quasi nulle dans le Nord (+0,3 %) et en Rhône-Alpes (+0,1 %)

La carte de l'ASS est évidemment très proche de celle du chômage. L'ASS concerne essentiellement les chômeurs de longue durée, elle prend le relais des allocations d'assurance chômage lorsqu'elles sont épuisées. La proportion d'allocataires de l'ASS par rapport à la population âgée de 20 à 64 ans atteint 1,2 %. Les allocataires de l'ASS sont surreprésentés dans le Nord de la France, les départements méditerranéens ainsi que dans l'Allier, la Creuse et la Loire (carte b).

Dans les départements ruraux du Sud : fortes densités d'allocataires d'AAH ...

Les taux d'allocataires de l'AAH varient très fortement d'un département à un autre (dans un rapport de 1 à 5). Fin 2000, il y avait 2 allocataires pour 100 habitants (âgés de 20 à 64 ans). Ce taux moyen varie par département de 0,9 % à 4,4 %. Les départements qui connaissent les plus fortes densités d'allocataires (plus de 3,5 %) sont la Lozère, la Creuse, les Hautes-Pyrénées, le Gers. Dans l'ensemble, les départements ruraux ont de fortes densités d'allocataires. A contrario, les départements qui ont les densités les plus faibles (de l'ordre de 1 %) sont ceux d'Île-de-France (carte c).

Toutes les personnes handicapées ne perçoivent pas l'allocation d'adulte handicapé et une partie seulement des allocataires est accueillie dans un établissement spécialisé (centre d'aide par le travail, foyer d'hébergement, occupationnel ou à double tarification, maison d'accueil spécialisée). Or, les établissements pour personnes handicapées sont inégalement implantés sur le territoire et ceux-ci ne disposent pas d'un nombre identique de places [11]. En outre, 20 à 30 % des personnes handicapées (allocataires ou non de l'AAH) prises en charge par un établissement spécialisé ne sont pas accueillies dans leur département d'origine. Il existe donc des flux importants entre départements<sup>1</sup>.

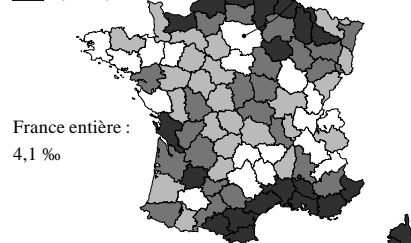
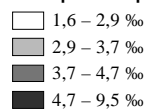
Les évolutions du nombre d'allocataires d'AAH sont aussi très différentes d'un département à un autre. Entre 1995 et 2000, le nombre d'allocataires de l'AAH s'est accru de 2,7 % en moyenne par an. L'Île-de-France a connu, et de loin, la croissance la plus forte (+6 % en moyenne par an), alors que le nombre d'allocataires baissait en moyenne sur la période dans d'autres départements (Orne, Mayenne, Lot-et-Garonne, Corrèze et Corse).

... et d'allocataires du minimum vieillesse

Enfin, près de 8 % de la population âgée de 65 ans et plus perçoit le minimum vieillesse. Les allocataires du FSV sont surreprésentés parmi la population âgée de 65 ans et plus dans les départements du Massif central, du Sud-Ouest et de la Corse. Comme pour l'AAH, les départements ruraux ont de fortes densités d'allocataires : plus de 18 % de la population âgée d'au moins 65 ans vit du minimum vieillesse en Lozère, en Aveyron, dans la Creuse et le Gers. Près d'un tiers des allocataires du FSV sont d'anciens agriculteurs dont les retraites sont très modiques. À l'opposé, les départements situés à l'est d'une ligne Le Havre-Marseille comptent peu d'allocataires. C'est en Île-de-France et en Alsace que les retraités ont le moins recours au minimum vieillesse (carte d).

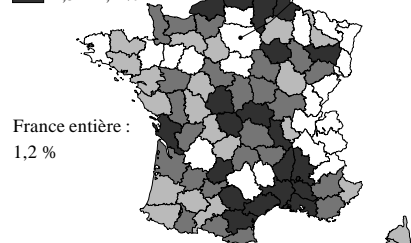
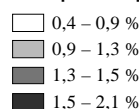
1. Une étude de la DREES a déjà souligné le cas de Paris qui fait prendre en charge sa population handicapée à l'extérieur et de la Lozère qui se trouve en situation de sur-dotation en équipements par rapport aux besoins de ses habitants.

carte a : proportion d'allocataires de l'API parmi la population âgée de 15 à 64 ans



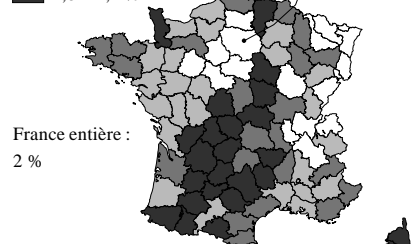
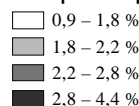
France entière :  
4,1 ‰

carte b : proportion d'allocataires de l'ASS parmi la population âgée de 20 à 64 ans



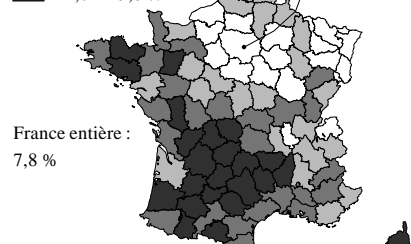
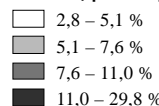
France entière :  
1,2 ‰

carte c : proportion d'allocataires de l'AAH parmi la population âgée de 20 à 64 ans



France entière :  
2 ‰

carte d : proportion d'allocataires du FSV (au 31 décembre 1999) parmi la population âgée de 65 ans et plus



France entière :  
7,8 ‰

Population au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Sources : CNAF, UNEDIC, DREES, INSEE.



du Massif central et au nord des Alpes. Ce taux est le plus faible dans les Yvelines (1,2 %). Toutefois, en Île-de-France, le taux de personnes couvertes est supérieur à la moyenne nationale à Paris et surtout en Seine-Saint-Denis où il atteint 5,5 %.

### Une répartition géographique proche de celle du chômage

La répartition géographique des allocataires du RMI reste proche de celle observée pour le chômage : ce sont les départements ayant les taux de couverture les plus élevés qui ont aussi les taux de chômage les plus hauts (carte 3). Des travaux ont déjà montré que la répartition géographique des allocataires du RMI est bien corrélée à celle du chômage [7 ; 8 ; 9]. L'existence d'un taux de chômage élevé dans un département augmente la probabilité d'y observer une forte proportion d'allocataires du RMI. Cependant, la relation n'a pas la même intensité partout. Pour ne prendre que les départements où le taux de chômage est le plus élevé (supérieur à 13 %) le taux d'allocataires du RMI (parmi la population âgée de 25 à 64 ans) est de 1 à 2 points plus élevé dans les départements méditerranéens (Pyrénées-orientales, Bouches-du-Rhône, Hérault et Gard) que dans ceux du Nord et du Pas-de-Calais. Par ailleurs, le Var, département méditerranéen, fait exception en se rapprochant des départements septentrionaux (graphique 2).

Selon une étude de l'INSEE, quatre facteurs jouent un rôle déterminant pour expliquer ces différences géographiques dans la répartition des allocataires du RMI [10]. La part du chômage et tout particulièrement du chômage de longue durée, cons-

titue effectivement un facteur explicatif majeur. Mais d'autres facteurs interviennent comme le sous-emploi, le faible niveau des salaires et la forte mobilité sur le marché du travail.

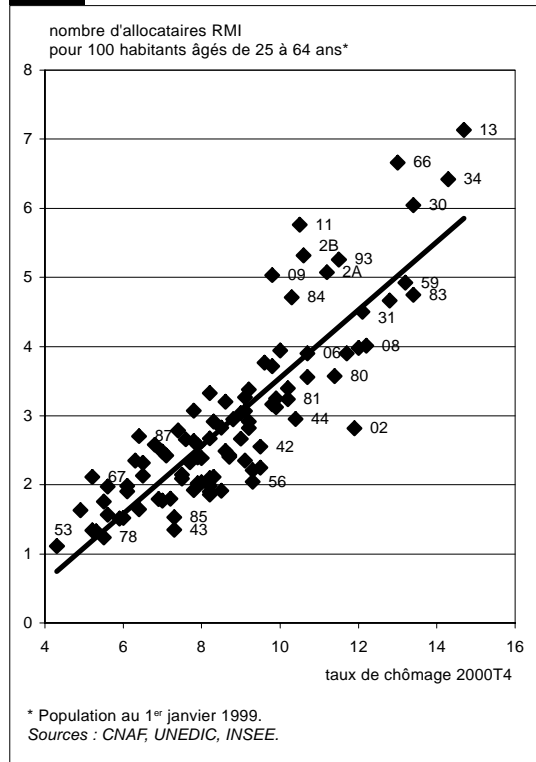
### Des évolutions récentes qui s'expliquent moins bien par les variations départementales du chômage

Les évolutions du nombre d'allocataires varient aussi très fortement d'un département à un autre (carte 4). Entre 1999 et 2000, l'Île-et-Vilaïne, l'Isère, les Yvelines, le Doubs perdent plus de 10 % de leurs allocataires alors que, dans ces départements, la proportion de personnes couvertes par le RMI au sein de la population était plutôt faible. En revanche, le nombre d'allocataires est pratiquement resté stable dans les Bouches-du-Rhône (-0,6 %), le Gard (-0,8 %) ou l'Aude (+0,2 %),

départements où les taux de couverture sont élevés. Globalement, la dispersion des taux de personnes couvertes par le RMI semble avoir augmenté entre 1999 et 2000 comme d'ailleurs celle des taux de chômage<sup>3</sup>.

G  
02

### le lien RMI-chômage

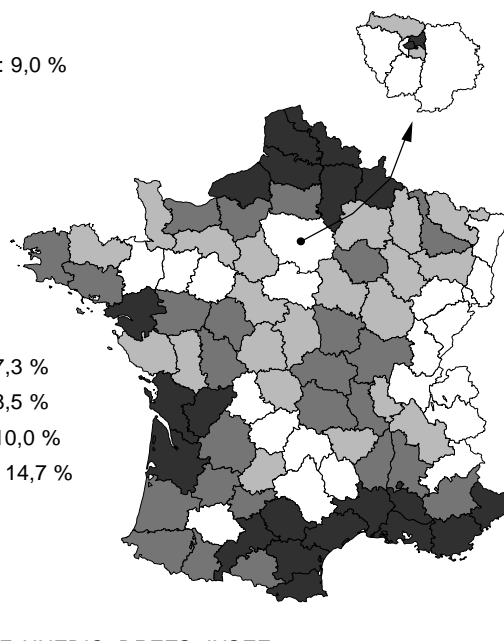


C  
03

### taux de chômage BIT au 31 décembre 2000

France entière : 9,0 %

- 4,3 – 7,3 %
- 7,3 – 8,5 %
- 8,5 – 10,0 %
- 10,0 – 14,7 %

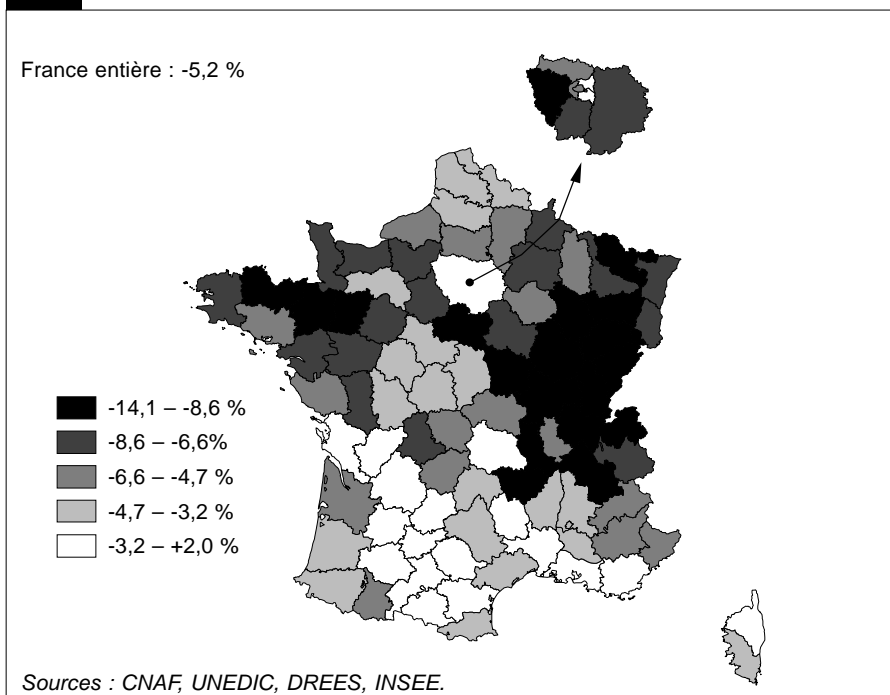


Sources : CNAF, UNEDIC, DREES, INSEE.

3. Le coefficient de variation permet de mesurer la dispersion d'une variable. Entre 1999 et 2000, il passe de 0,24 à 0,26 pour le taux de chômage et de 0,41 à 0,43 pour le taux de personnes couvertes par le RMI.

C  
04

évolution du nombre d'allocataires RMI  
entre le 31 décembre 1999 et le 31 décembre 2000



La relation entre la variation relative du nombre d'allocataires et celle du nombre de chômeurs apparaît, à cet égard, moins nette que celle mise en évidence entre les proportions d'allocataires dans la population et les taux de chômage. Si, dans certains départements, la baisse du chômage s'est accompagnée d'une diminution prononcée du nombre d'allocataires du RMI, ce n'est pas le cas pour tous. Ainsi, la baisse importante du nombre de chômeurs en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne au cours de l'année 2000 n'a pas entraîné de diminution aussi forte du nombre d'allocataires. La prise en compte des variations de l'emploi en plus de celles du chômage ne permet pas de mieux expliquer les évolutions géographiques récentes du RMI, qui semblent, tout du moins à ce stade, avant tout liées à des facteurs locaux. ●

## Bibliographie

- [1] CNAF, « Le revenu minimum d'insertion au 31 décembre 2000 », *Recherches, prévisions et statistiques*.
- [2] CORNILLEAU G., DEMAILLY D., GILLES C., PAPIN J.-P., 2000, « Les évolutions récentes du RMI : un effet perceptible de la conjoncture économique », *Études et Résultats*, n° 86, octobre, DREES.
- [3] AFSA C., 1999, « L'insertion professionnelle des bénéficiaires du RMI », *Recherches, prévisions et statistiques, document CNAF, mars ou collection Études et statistiques*, n° 1, avril, DREES.
- [4] COLIN C., CORDEY V., PASQUIER-DOUMER L., 1999, « L'accès à l'allocation aux adultes handicapés : le jeu combiné de critères médicaux et sociaux », *Études et Résultats*, n° 39, novembre, DREES.
- [5] ALGAVA E. et AVENEL M., 2001, « Les bénéficiaires de l'Allocation de parent isolé (API) », *Études et Résultats*, n° 112, avril, DREES.
- [6] BERNARD S. et CANCEILL G., 2001, « Le travail occasionnel des bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique, quels emplois ? quels revenus ? », *Premières informations*, n° 20.1, mai, DARES.
- [7] JACOBZONE S., 1999, « Les liens entre RMI et chômage, une mise en perspective », *Économie et prévision*, n° 122.
- [8] MATHIEU F., 1992, « Une carte de France de la pauvreté : les bénéficiaires de minima sociaux », *Recherches et prévisions*, n° 29/30, décembre, CNAF.
- [9] CNAF, 2001, « La population allocataire à bas revenus », *Dossier d'études. Allocations familiales*, n° 23, août.
- [10] PALLEZ D., 2001, « Le nombre de Rmistes est fortement dépendant du marché du travail local », *Repères, synthèse*, n° 10 juillet, INSEE-Languedoc-Roussillon.
- [11] TRÉMOUREUX C. et WOITRAIN E., 2000, « Les établissements pour personnes handicapées entre 1998 et 1999 : réduction globale des disparités départementales », *Études et Résultats*, n° 58, avril, DREES.
- [12] AUDIER F., DANG A., OUTIN J.-L., 1998, « Le RMI comme mode particulier d'indemnisation du chômage », *METIS, CNRS, Rapport de recherche pour la DARES*, juin.
- [13] DANIEL C., 1999, « L'indemnisation du chômage depuis 1979 : une analyse par cas types », *IRES, Document de travail* n° 99.01.

## *Études et résultats* derniers numéros parus

- Odile Mesnard : « *Les retraites en 2000* », Études et Résultats n° 147, décembre 2001.
- Sophie Audric : « *Les disparités de revenus et de charges des médecins libéraux* », Études et résultats n° 146, novembre 2001.
- Annick Vilain et Xavier Niel : « *Les médecins hospitaliers depuis le milieu des années 80 : davantage de débuts de carrière à l'hôpital* », Études et résultats n° 145, novembre 2001.
- Marie Ruault : « *Aide sociale à l'enfance : quelle organisation dans les départements ?* », Études et résultats n° 144, novembre 2001.
- Roselyne Kerjosse : « *La prestation spécifique dépendance au 30 juin 2001* », Études et résultats n° 143, novembre 2001.
- Nathalie Dutheil : « *Les aides et les aidants des personnes âgées* », Études et Résultats n° 142, novembre 2001.
- Bénédicte Boisguérin : « *Les bénéficiaires de la couverture maladie universelle au 30 juin 2001* », Études et résultats n° 141, octobre 2001.
- Bertrand Lhommeau : « *Les prestations familiales et de logement en 2000* », Études et résultats n° 140, octobre 2001.
- Jean-Pierre Dupuis : « *Les comptes de la protection sociale en 2000* », Études et résultats n° 139, octobre 2001.
- Sandrine Dufour-Kippelen : « *Les incapacités des personnes de 60 ans et plus résidant en institution* », Études et résultats n° 138, octobre 2001.
- Christel Gilles : « *La réforme de l'aide sociale aux États-Unis – Un bilan après 5 ans d'application* », Études et résultats n° 137, septembre 2001.
- Roselyne Kerjosse : « *La prestation spécifique dépendance à domicile – L'évaluation des besoins par le plan d'aide* », Études et résultats n° 136, septembre 2001.
- Michel Forsé et Maxime Parodi : « *Un panorama des opinions à l'égard de l'État-providence – Étude de l'enquête barométrique de la DREES – vague 1* », Études et résultats n° 135, septembre 2001.
- Élisabeth Algava et Mathieu Plane : « *Viellissement et protection sociale : une projection comparée pour six pays de l'Union européenne* », Études et résultats n° 134, septembre 2001.
- Nelly Gouider : « *La conjoncture des établissements de santé publics et privés au premier trimestre 2001* », Études et résultats n° 133, septembre 2001.
- Annie Fénina : « *Les Comptes de la santé en 2000* », Études et résultats n° 132, août 2001.
- Carole Bonnet, Martine Burdillat, Nicole Coëffic, Christel Colin, Michèle Lelièvre et Bernard Salzman, d'après l'étude réalisée par Yves Chassard et Giovanni Tamburi : « *Les systèmes de retraite complémentaire non obligatoires dans sept pays* », Études et résultats n° 131, août 2001.
- Gérard Abramovici : « *Les prestations sociales en 2000* », Études et résultats n° 130, août 2001.
- Odile Mesnard : « *L'évolution des retraites versées entre 1993 et 1997* », Études et résultats n° 129, août 2001.
- Bénédicte Boisguérin : « *Les bénéficiaires de la couverture maladie universelle au 31 mars 2001* », Études et résultats n° 128, août 2001.
- Valérie Le Corre : « *Les assistantes maternelles* », Études et résultats n° 127, août 2001.
- Bénédicte Boisguérin, Christine Bonnardel, Claude Gissot et Marie Ruault : « *L'aide médicale départementale : bilan 1996-1999* », Études et résultats n° 126, juillet 2001.

### **Pour obtenir *Études et Résultats***

Écrire au ministère de l'Emploi et de la solidarité, secrétariat de rédaction de la DREES, 11, Place des Cinq martyrs du Lycée Buffon, 75696 Paris cedex 14 ● Envoyer une télécopie au 01 40 56 88 00 ● Consulter l'intégralité des textes sur le site Internet du ministère [www.sante.gouv.fr/htm/publication](http://www.sante.gouv.fr/htm/publication)

Ministère de l'Emploi et de la solidarité  
11, place des Cinq martyrs du Lycée Buffon  
75696 Paris cedex 14

Pour toute information sur nos publications récentes :

**Internet** : [www.sante.gouv.fr/htm/publication](http://www.sante.gouv.fr/htm/publication)



- un hebdomadaire :

### **Études et résultats**

**consultable sur Internet**

*abonnement gratuit à souscrire auprès de la DREES*

*télécopies : 01 40 56 81 40*

*01 40 56 88 00*

*[www.sante.gouv.fr/htm/publication](http://www.sante.gouv.fr/htm/publication)*

- trois revues trimestrielles :

### **Revue française des affaires sociales**

*revue thématique*

*dernier numéro paru :*

« L'administration sanitaire et sociale ;

autres thèmes : CMU, accidents du travail, hôpital »

n° 4, octobre-décembre 2001

### **Dossiers solidarité et santé**

*revue thématique*

*dernier numéro paru :*

« Études sociales », n° 3, juillet-septembre 2001

### **Cahiers de recherche de la MiRe**

- des ouvrages annuels :

### **Annuaire des statistiques sanitaires et sociales**

#### **Données sur la situation sanitaire et sociale**

- et aussi...

### **Chiffres et indicateurs départementaux, édition 1998**

**Indicateurs sociosanitaires  
comparaisons internationales - évolution 1980-1994**  
(Allemagne, Canada, États-Unis, France, Québec, Royaume-Uni)

### **Chiffres repères sur la protection sociale dans les pays de l'Union européenne**

### **STATISS, les régions françaises**

*Résumé des informations disponibles dans les services statistiques des DRASS*

**consultable sur Internet :**

[www.sante.gouv.fr/drees/statiss/default.htm](http://www.sante.gouv.fr/drees/statiss/default.htm)



Les revues et ouvrages sont diffusés par la Documentation Française

29, quai Voltaire - 75344 Paris cedex 07

tél. : 01 40 15 70 00

**Internet** : [www.ladocfrancaise.gouv.fr](http://www.ladocfrancaise.gouv.fr)